

Démarche	: ARS BFC - Appel à candidature 2019 - Demande de credits non reconductibles "Soutien aux ESMS pour l'accueil d'un jeune en service civique" (ensemble du champ médico-social)
Organisme	: Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté - Direction de l'autonomie

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

Formulaire

L'ARS Bourgogne-Franche-Comté soutient les structures médico-sociales prêtes à se mobiliser cette année 2019 pour accueillir un jeune en service civique, sur 8 mois minimum, et développer ensemble un projet en faveur :

- de la santé,
- de la solidarité,
- ou de la mémoire et la citoyenneté.

Ce soutien se veut financier, par délégation d'une enveloppe en Crédits Non Reconductibles de 1.500€ par service civique destinée à :

- compléter l'indemnisation du jeune sur 8 mois (100€ / mois), en complément de l'indemnisation versée par l'ASP (Agence de Service et de Paiement),
- dégager une enveloppe pour permettre au jeune de développer un projet dans votre structure, en faveur des publics accueillis (700€).

Vos obligations :

- garantir la formation du tuteur dans votre structure
- assurer les formations du jeune accueilli en Service Civique : formation 1er Secours et formation Citoyenneté,
- sécuriser le parcours du jeune en nommant un tuteur qui saura se rendre disponible..

Retrouvez d'autres informations sur le Service Civique sur : <http://www.service-civique.gouv.fr/>

Ce formulaire est court, aussi il convient de compléter autant de formulaires que de demandes de service civique.

Les crédits non utilisés feront l'objet d'une reprise en N+1 ou N+2.

La date limite de dépôt de vos demandes est fixée au 5 mai 2019.

ATTENTION ! DATE LIMITE DE DEPOT DE VOS DEMANDES LE 5 MAI 2019 !

N° de FINESS de l'entité juridique

(N° à 9 chiffres, à saisir sans espace, il commence par le n° du département de l'entité juridique -organisme gestionnaire- de l'établissement)

ARS BFC - Appel à candidature 2019 - Demande de credits non reconductibles "Soutien aux ESMS"

N° de FINESS de l'établissement :

(N° à 9 chiffres, à saisir sans espace, il commence par le n° du département dans lequel l'ESMS est situé)

Catégorie :

Choisissez dans la liste déroulante :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- EHPAD
- IME (dont UEMA, UEA)
- SESSAD
- IEM
- DITEP
- SAMSAH
- FAM/EAM
- MAS
- GEM
- EEAP
- ESAT
- CMPP CAMSP
- CRA
- CRP CPO UEROS
- EATAH
- IDV IDV IESPESA

Nom de l'établissement :

ex : IME du Jardin

Mail de contact en cas de questions :

AGREMENT SERVICE CIVIQUE

Disposez-vous d'un agrément Service Civique ?

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Si NON, votre dossier d'agrément est-il en cours de constitution ?

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

MISSION CONFIEE AU JEUNE EN SERVICE CIVIQUE

Quelle est / sera la mission du Service Civique ?

Choisissez dans le menu déroulant :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Culture et Loisirs
- Education pour tous
- Santé
- Environnement
- Solidarité
- Sport
- Mémoire et citoyenneté
- Projet non défini à ce stade

Quand a débuté ou débutera la mission ?

La mission doit débuter avant le 31/12/2019 !

Merci de développer en quelques mots la mission :

Avez-vous déjà été accompagné financièrement par l'ARS au profit d'un « service civique » ?

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Si oui, à combien s'élèvent les crédits non reconductibles (CNR) restant à disposition dans votre structure pour ce sujet (en €) :

Adressez vos questions éventuelles par l'interface de mail intégrée à cette plateforme. Une fois votre dossier déposé, vous pourrez y accéder par le lien qui vous sera envoyé par mail.

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION !